

INFORMATIONS et CONTRE-INDICATIONS

VOL EN SOUFLERIE

Le simulateur de chute libre est un système de soufflerie qui permet de reproduire le vol d'un parachutiste en chute libre. Le vent généré varie entre 120 et 270 Km/h en fonction du poids, de la taille et du vol pratiqué dans le tunnel. Le participant est porté par ce vent et doit maintenir une position horizontale en légère hyper-extension de la colonne vertébrale (position cambrée), bras écartés. Les articulations des épaules, du cou et de la région lombaire sont donc les parties les plus sollicitées.

Conseils pratiques pour réussir votre vol :

Nous vous remercions de vous présenter à l'accueil **une heure** avant le début de votre vol. Nous vous conseillons de porter des vêtements décontractés pour une liberté de mouvement et de porter des chaussures fermées à semelles plates pour un confort optimal. Il est conseillé d'attacher les cheveux longs et obligatoire de retirer vos bijoux. Des vestiaires et des casiers sont mis à votre disposition.

Conditions d'accès au vol en soufflerie :

- Être âgé de minimum 5 ans. La présence d'un adulte avec autorité parentale est obligatoire pour l'accompagnement des enfants âgés de 5 ans à 11 ans
- Les enfants âgés de 12 ans à 17 ans doivent se munir d'une autorisation parentale
- Peser moins de 120 kg (au-delà, merci de **nous contacter** avant de réserver)
- Être en bonne santé physique et mentale
- Pour les personnes en situation de handicap, du fait des particularités de chaque situation, merci de nous **contacter au préalable** afin d'étudier avec vous les conditions de votre baptême.

Principales contre-indications d'accès au vol en soufflerie :

- Le vol est **fortement déconseillé** pour les personnes souffrant de problèmes d'épaules, ou ayant souffert de luxation d'épaule
- Ne pas être atteint d'une maladie incompatible à la pratique d'une activité à sensation
- Ne pas être sujet aux crises d'épilepsie
- Ne pas être enceinte
- Ne pas souffrir de lombalgies sévères
- Ne pas être sous l'emprise d'alcool ou de produits stupéfiants

En cas de doute il est conseillé de prendre avis auprès de votre médecin traitant pour obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la chute libre.